

3

**Renouvellement
LIENS PERSONNELS
ET FAMILIAUX**

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie
*(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de
leur traduction en français
par un traducteur-interprète agréé près une cour d'appel).*

Justificatif de séjour régulier :

* Carte de séjour temporaire ou visa de long séjour valant titre de séjour validé en ligne, en cours de validité

Justificatif d'état civil et de nationalité :

* Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)

* Copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

* Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location datant de moins de 6 mois ou quittance de loyer si locataire (quittance manuscrite non acceptée) ou taxe d'habitation

* si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois

* si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour

3 photographies d'identité récentes (format 35mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) – *Pas de copie*

Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie

(si le demandeur est marié et ressortissant d'un Etat autorisant la polygamie)

Attestation nominative de présence aux formations prescrites dans le cadre du contrat d'intégration républicaine ou du contrat d'accueil et d'intégration

Justificatifs récents du maintien des liens matrimoniaux en France depuis la délivrance du titre de séjour précédent :

* Extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de trois mois, ...

Justificatifs du séjour régulier en France des membres de la famille : copie titre de séjour ou carte d'identité

Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France (enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé) :

Personne mariée ou pacsée :

* Déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune (*Présence nécessaire du conjoint*)

* Tous documents (au moins 2) permettant d'établir la communauté de vie (bail de location, quittance EDF, relevé d'identité bancaire daté, etc

.../...

Parent d'enfant(s) résidant en France :

* Justificatif de la résidence en France de l'enfant (certificat de scolarité, ...)

* Justificatifs établissant que le demandeur continue à contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de l'enfant (preuve par tous moyens) : achats destinés à l'enfant (de nature alimentaire, vestimentaire, diverse : frais de loisirs, éducatifs, d'agrément, jouets) ; participation à l'éducation de l'enfant (hébergement régulier ; intérêt pour la scolarité de l'enfant, présence affective réelle, témoignages), etc

Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires, ...)

Justificatifs sur l'insertion dans la société française (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc) au cours de l'année précédente